
ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOLUTIONS 30 SE (la **Société**) informe ses actionnaires que son assemblée générale annuelle (AGA), ainsi qu'une assemblée générale extraordinaire (AGE), se tiendront **le 26 juin 2020 respectivement à 9h00 et 11h00** (heure d'été Europe centrale - CEST) (l'AGA et l'AGE sont collectivement dénommées les **Assemblées Générales**). Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyages et de rassemblements, ces Assemblées Générales se tiendront sans présence physique,, conformément à la loi luxembourgeoise.

L'avis de convocation (**l'Avis de Convocation**) détaillant l'ordre du jour de l'AGA et de l'AGE a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg ainsi que publié au Recueil Electronique des Sociétés et Associations (RESA) et dans le *Tageblatt*, le 10 juin 2020. Les modalités de vote à ces Assemblées Générales sont détaillées dans cet Avis de Convocation.

Cet Avis de Convocation ainsi tous les documents et renseignements préparatoires relatifs à ces Assemblées Générales, en particulier [les formulaires de votes par procuration](#) devant être transmis par e-mail à l'adresse investor.relations@solutions30.com au plus tard le 24 juin 2020, sont mis disposition des actionnaires et peuvent être consultés ainsi que téléchargés sur le site internet de la Société à l'adresse : <https://www.solutions30.com/investisseurs/assemblee-generale/?lang=fr>

Lors de l'AGA, les actionnaires seront appelés à se prononcer par un vote consultatif pour la première fois :

- Sur le rapport de rémunération versée ou allouée au titre de l'exercice 2019 aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire (cf. chapitre 2.4 du [rapport annuel](#)) ;
- Sur la [politique de rémunération](#) applicable aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ;
- Sur le [plan d'intéressement pluriannuel](#).

Lors de l'AGE, il sera proposé aux actionnaires d'approuver une version revue des Statuts de SOLUTIONS 30 SE. Les évolutions soumises au vote des actionnaires ont pour objectif d'adopter les dispositions statutaires nécessaires au transfert des actions SOLUTIONS 30 SE du marché Euronext Growth vers le marché règlementé d'Euronext à Paris.

Pour toutes informations supplémentaires, les actionnaires sont invités à :

- consulter le site internet : <http://www.solutions30.com> Rubrique Investisseurs / Assemblée Générale. L'ensemble des documents soumis au vote des actionnaires y sont disponibles ; ou
- contacter la société par email à l'adresse suivante : investor.relations@solutions30.com.

A propos de Solutions 30 SE

Le Groupe Solutions 30 est le leader européen des solutions pour les Nouvelles Technologies. Sa mission est de rendre accessibles à tous, particuliers et entreprises, les mutations technologiques qui transforment notre vie quotidienne : hier l'informatique et Internet, aujourd'hui le numérique, demain les technologies qui rendront le monde toujours plus interconnecté en temps réel. Avec 30 millions d'interventions réalisées depuis sa création et un réseau de plus de 10 000 techniciens de proximité, Solutions 30 couvre actuellement la totalité de la France, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la Péninsule Ibérique et la Pologne. Le capital de Solutions 30 S.E. est composé de 107 127 984 actions, identiques au nombre de droits de vote théoriques et exerçables.

Solutions 30 S.E. est cotée sur Euronext Growth (ISIN FR0013379484- code ALS30) ainsi qu'à la Bourse de Francfort sur le système de cotation électronique XETRA (FR0013379484 – code 30L3). Indices : MSCI Europe Small Cap | Tech40 | CAC PME. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.solutions30.com

Contact

Analystes/investisseurs : Nathalie Boumendil | Tél : +33 (0)6 85 82 41 95 | nathalie.boumendil@solutions30.com

Presse : Samuel Beaupain | Tél : + 352 2 777 4210 | media.relations@solutions30.com